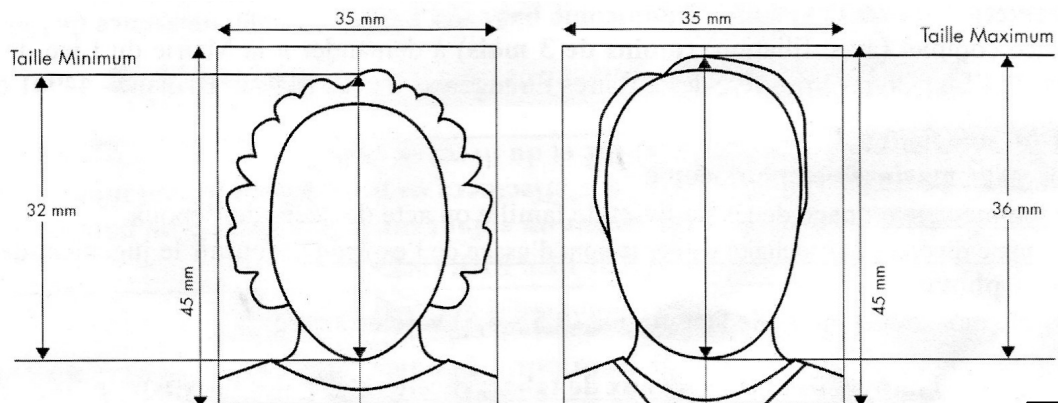


**DEPÔT DU DOSSIER SUR RENDEZ-VOUS UNIQUEMENT DU LUNDI AU VENDREDI****LE MERCREDI EST RESERVE AUX ENFANTS****La présence du demandeur est obligatoire pour le dépôt du dossier et le retrait du passeport
Les présences du représentant légal et du mineur sont obligatoires pour le dépôt dossier****Pré-demande Passeport disponible sur le site ANTS.FR
(<https://predemande-passeport.ants.gouv.fr>) à imprimer****Venir avec les originaux et les photocopies, les dossiers incomplets ne seront pas traités****PIECES A FOURNIR :**

- **LA CARTE NATIONALE D'IDENTITE en original + la photocopie** recto-verso
- **UNE COPIE INTEGRALE D'ACTE DE NAISSANCE de moins de 3 mois**, à demander par vos soins à votre mairie de naissance (sauf si le lieu de naissance est une ville dont [l'état civil est dématérialisé](#) COMEDEC)
- **L'ANCIEN PASSEPORT + LA PHOTOCOPIE de la page avec la photographie pour un renouvellement**
- **UN JUSTIFICATIF DE DOMICILE** en original de moins de 6 mois à votre nom (factures EDF, GAZ, Eau, téléphone mobile, impôts revenus et locaux, ...) + **LA PHOTOCOPIE**
ATTENTION : Pas d'attestation de contrat uniquement des factures
- **LE LIVRET DE FAMILLE EN ORIGINAL + LES PHOTOCOPIES**
Pour les femmes mariées : Page Mariage + veuvage
Pour les mineurs : Page des parents + Page de l'enfant concerné
- **Pour les mineurs : la Carte d'Identité en original ou le passeport en cours de validité du représentant légal présent + la photocopie recto verso**
- **UN TIMBRE FISCAL:** A télécharger sur timbres.impots.gouv.fr ou acheter en bureau de tabac
Pour un mineur de 0 à 14 ans : 17€
Pour un mineur de 15 ans à 17 ans : 42 €
Pour une personne majeure : 86 €
- **UNE PHOTOGRAPHIE** de moins de 3 mois

Format 3,5 cm x 4,5 cm en couleur – fond uni de couleur claire (bleu très clair, gris très clair) – fond blanc et couleur plus soutenue interdits

Le visage doit être correctement centré sur la photo, tête droite, oreilles visibles, bouche fermée, pas de cheveux devant les yeux, tête nue (pas de foulard, de serre-tête, d'objet décoratif,) pas de lunettes

NE PAS COUPER LES PHOTOGRAPHIES SVP MERCI**TOURNEZ S.V.P.**

CAS PARTICULIERS

EN CAS DE DIVORCE OU DE SEPARATION:

- **Pour les enfants mineurs :**

Ou la convention préalable signée par les deux parents en original + photocopie

Ou le jugement définitif en original précisant l'autorité parentale et la résidence de l'enfant **+ la photocopie intégrale**

Ou une attestation conjointe des parents + pièce d'identité des deux parents (originaux + copies) précisant l'autorité parentale et fixant le domicile de l'enfant (chez la mère, chez le père ou en garde alternée) avec la ou les adresses correspondantes.

- **Pour les femmes divorcées** ayant l'autorisation de porter le nom de l'ex-époux
Fournir **l'original du jugement de divorce** + la photocopie

EN CAS DE CHANGEMENT D'ETAT CIVIL (MARIAGE)

- **Une copie intégrale de l'acte de mariage de moins de 3 mois**

EN CAS DE RESIDENCE ALTERNEE DU MINEUR:

- **Un justificatif de domicile** en original pour les deux adresses + photocopies
- **Pièces d'identité en original des deux parents** + photocopies

EN CAS DE NOM D'USAGE POUR LE MINEUR:

- **Attestation sur l'honneur de chacun des deux parents** autorisant l'usage du nom
- **Photocopies recto-verso des pièces d'identités des deux parents**

POUR LES PERSONNES HEBERGEES:

- **Un justificatif de domicile** de la personne qui héberge en original + la photocopie
- **Une attestation d'hébergement** (Fiche de procédure n°6)
- **La pièce d'identité** de la personne qui héberge en original + la photocopie

EN CAS DE PERTE OU DE VOL:

- **Déclaration de perte (faite en mairie) ou de vol (faite en gendarmerie)**

EN CAS D'IMPOSSIBILITE DE CAPTURE D'EMPREINTE:

- **Certificat médical**

EN CAS DE VISA VALIDE SUR PASSEPORT:

- **Photocopie du ou des visas concernés**
- **Une attestation sur l'honneur** originale certifiant que le passeport sera restitué en mairie dès la fin de validité du ou des visas

EN CAS DE PREMIERE DEMANDE OU DE RENOUELEMENT:

- **D'un deuxième passeport :**
Photocopie du premier passeport en intégralité, et attestation de l'employeur précisant la nécessité d'un deuxième passeport
- **D'un passeport grand voyageur :**
Attestation de l'employeur précisant la nécessité d'un passeport grand voyageur + photocopie de toutes les pages du passeport

ATTENTION:

Il est possible d'établir ou de remplacer gratuitement son passeport à concurrence de sa validité dans les cas suivants :

- Le titulaire a changé d'état civil,
- Le titulaire a changé d'adresse et le passeport est encore valide,
- Le passeport ne comporte plus de feuillets disponibles pour les visas, faire la photocopie de toutes les pages du passeport